



LA COMMUNICATION DES MESSAGES PRÉVENTIES HARMONISÉS

Les messages véhiculés en ce qui a trait à la consommation de psychotropes sont des messages ambigus qui vont de la banalisation à la dramatisation. Cette ambiguïté rend difficile, pour les adolescents, la distinction entre ce qui est socialement acceptable de ce qui ne l'est pas.

Les messages harmonisés ont donc pour but de lever l'ambiguïté en ce qui a trait à la consommation en **précisant certaines normes** susceptibles de **guider les attitudes** et les comportements des adolescents.

Il est avant tout important de choisir le type de messages harmonisés qui convient le mieux au profil de consommation de l'adolescent :

Parmi les messages suivants, ceux inscrits dans la colonne A correspondent à une non-consommation ou une consommation expérimentale, qui réfère généralement à la première et deuxième année du secondaire. Les messages harmonisés de la colonne B se rapportent plutôt à une consommation occasionnelle ou régulière, généralement associée au secondaire III, IV et V.

Messages harmonisés A (secondaire I et II)

Toute consommation d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues comporte des risques.

La meilleure façon de ne prendre aucun risque est de ne pas consommer d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues.

Messages harmonisés **B** (secondaire III, IV et V)

Toute consommation d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues comporte des risques. Certaines façons de consommer sont plus risquées :

- lorsqu'on mélange des substances ;
- lorsqu'on consomme de façon chronique ou en grande quantité;
- lorsqu'on participe à un concours de calage d'alcool;
- lorsque la provenance, le contenu et le dosage des substances sont inconnus.



Messages harmonisés A (secondaire I et II)

Les jeunes qui discutent avec leurs parents des questions reliées à l'alcool, au cannabis ou autres drogues sont moins à risque d'avoir des problèmes de consommation.

Messages harmonisés **B** (secondaire III, IV et V)

Les jeunes qui discutent avec leurs parents des questions reliées à l'alcool, au cannabis ou autres drogues sont moins à risque d'avoir des problèmes de consommation. Les adolescents devraient montrer à leurs parents qu'ils peuvent avoir des comportements responsables en matière de consommation, par exemple :

- ne jamais conduire un véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues;
- informer leurs parents sur leurs projets de sorties (party, concert, camping, etc.) et des moyens qu'ils prendront pour assurer une consommation réfléchie et responsable;
- tenter d'arriver à des compromis avec leurs parents en explicitant leur point de vue et en étant attentif au point de vue de leurs parents.

La consommation d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues n'est pas permise dans les milieux de vie (école, club sportif ou de loisirs, maison de jeunes, milieu de travail, etc.). Il existe des règlements qui sanctionnent la consommation.

La consommation d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues **n'est pas permise dans les milieux de vie** (école, club sportif ou de loisirs, maison de jeunes, milieu de travail, etc.). Elle est **incompatible** avec les études, le travail, le sport.



Messages harmonisés A (secondaire I et II)

La consommation d'alcool est réglementée. La culture, la vente et la possession de drogues sont illégales pour tous.

La consommation d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues peut provoquer des dommages physiques, psychologiques, économiques, judiciaires ou sociaux pour la personne elle-même, ses proches, son entourage ou sa communauté.

Messages harmonisés **B** (secondaire III, IV et V)

La consommation d'alcool **est réglementée.** La culture, la vente et la possession de drogues sont illégales pour tous.

La consommation d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues **peut provoquer des dommages** physiques, psychologiques, économiques, judiciaires ou sociaux pour la personne elle-même, ses proches, son entourage ou sa communauté:

- la perte de motivation peut être une conséquence de la consommation régulière de cannabis;
- une personne coupable d'un délit de drogues peut avoir un casier judiciaire;
- la consommation régulière d'alcool ou de drogues peut conduire à la dépendance.



Messages harmonisés A (secondaire I et II)

En matière de consommation d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues, les jeunes sont sujets à de nombreuses influences. Ils doivent reconnaître les situations à risque afin d'y faire face.

Messages harmonisés **B** (secondaire III, IV et V)

En matière de consommation d'alcool, de cannabis ou d'autres drogues, les jeunes sont sujets à de nombreuses influences. Ils doivent reconnaître les situations à risque afin d'y faire face. Pour faire des choix responsables, les adolescents devraient se poser les questions suivantes :

- pourquoi est-ce que je veux consommer cette substance ?
- Quels sont les effets que je recherche ?
- Est-ce que je suis capable de dire non?
- Suis-je capable de contrôler la quantité et la fréquence de la consommation ?